

Ressources 1844 définit des cibles de forage prioritaires au projet cuprifère SV2 à la suite du levé géophysique

Saskatoon, Saskatchewan--(Newsfile Corp. - 22 avril 2026) - Ressources 1844 (TSXV: EFF) (« 1844 » ou la « Société ») présente des cibles de forage prioritaires sur son projet cuprifère SV2 dans la péninsule gaspésienne, au Québec, à la suite de la réalisation et de l'interprétation d'un récent levé géophysique aéroporté.

Les résultats fournissent un cadre structural et géologique clair pour le ciblage et constituent une étape clé vers la mise en œuvre du programme de forage prévu par la Société.

« Les résultats de ce levé géophysique offrent un cadre clair pour le ciblage à l'échelle du système SV2 », a déclaré Sylvain Laberge, président et chef de la direction de 1844. « Nous intégrons maintenant ces résultats aux données de forage historiques afin de définir des cibles prioritaires, alors que nous progressons vers l'exécution de notre prochain programme. »

Résultats clés

- Les données géophysiques confirment la présence d'un système hydrothermal contrôlé par la structure, compatible avec une minéralisation cuprifère de grande envergure
- De fortes réponses magnétiques corrélerent avec la minéralisation connue, appuyant la continuité du système
- Des corridors structuraux et systèmes de failles ont été clairement définis, constituant des conduits pour la minéralisation
- Des signatures intrusives identifiées en profondeur soutiennent l'interprétation d'une source minéralisante à grande échelle
- Les données radiométriques mettent en évidence des patrons d'altération et un enrichissement en potassium associés à des systèmes de type porphyrique

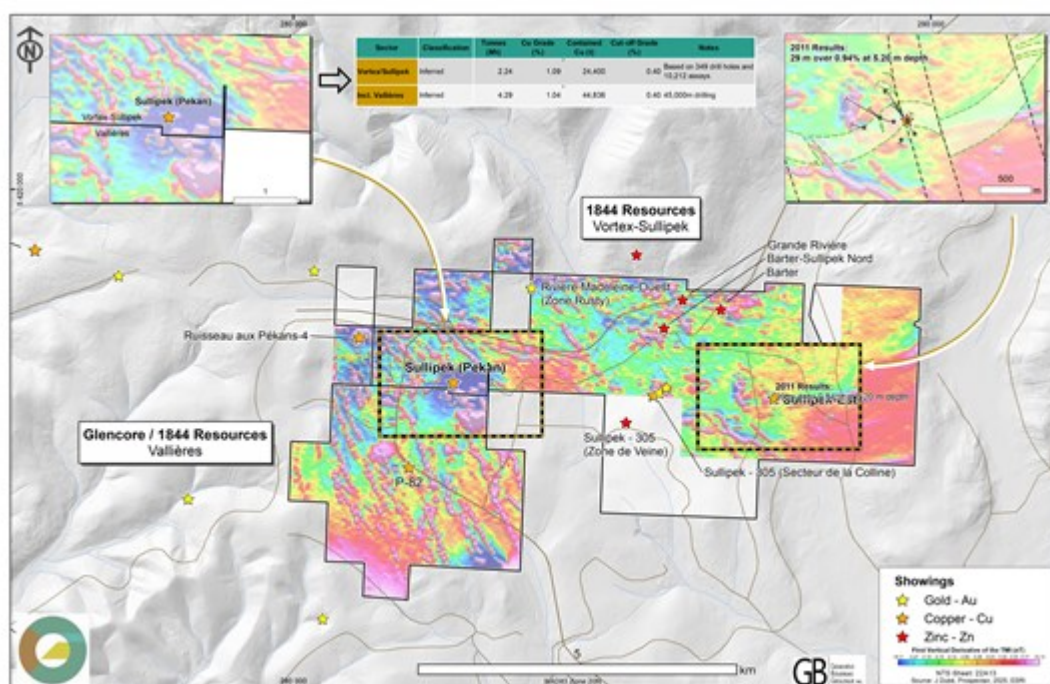


Figure 1
(voir Information technique)

Pour obtenir une version améliorée de ce graphique, veuillez consulter ce lien :
https://images.newsfilecorp.com/files/8892/293783_260407_gcr_gaspsie_sulipek-pekan_geophysics.jpg

Importance pour l'exploration

L'interprétation géophysique intégrée fournit un cadre clair pour le ciblage des forages à l'échelle du projet SV2. De plus, les corridors structuraux, centres intrusifs et zones d'altération identifiés renforcent significativement la confiance dans le modèle géologique de la Société et orienteront la définition de cibles de forage prioritaires. Le levé combiné magnétique et radiométrique a été réalisé par Prospectair Geosurveys de Gatineau (Québec) et supervisé par Joël Dubé, ing., professionnel indépendant de Dynamic Discovery Geoscience.

Prochaines étapes

- Intégration finale des données géophysiques, géologiques et de forage historique
- Définition des cibles de forage prioritaires
- Préparation du prochain programme de forage

Informations techniques

(Contenu de la figure)

Une estimation de ressources présumées conforme au Règlement 43-101, réalisée par Claude Duplessis, ing. de Goldminds Geoservices le 2 février 2017 ([voir rapport](#)).

Le modèle de ressources minérales a été élaboré à partir de 349 forages historiques, permettant de définir trois principales enveloppes minéralisées en cuivre. L'interpolation des teneurs a été réalisée à l'aide de la méthode de la distance au carré inversé, avec un minimum de trois composites basés sur des intervalles de 1,5 mètre. Le modèle utilise des blocs cubiques de 5 mètres (représentant environ 337,5 tonnes chacun) et un ellipsoïde orienté NNO-SSE, avec des dimensions de 60 m × 40 m × 10 m.

La combinaison des deux portions du gisement de Sullipek - les secteurs Vallière et Vortex - correspond à un inventaire minéral historique incluant des estimations non conformes au Règlement 43-101. Notamment, une étude réalisée par Geostat en 1993 a rapporté des ressources mesurées (réserves géologiques de classe II) de 5,9 millions de tonnes titrant 0,82 % Cu. Ces estimations historiques ne sont pas conformes aux normes actuelles et, par conséquent, ne peuvent être considérées comme des ressources minérales courantes.

La personne qualifiée n'a pas effectué suffisamment de travaux pour vérifier ou classer ces estimations historiques comme étant actuelles, et par conséquent, la Société ne les considère pas comme des ressources minérales courantes.

Les travaux additionnels requis afin de vérifier et potentiellement convertir ces estimations historiques en ressources conformes au Règlement 43-101 comprendraient notamment : la validation des données de forage historiques, la vérification des procédures d'assurance et de contrôle de la qualité (QA/QC), le rééchantillonnage des carottes disponibles, le forage de trous de vérification (twin holes), ainsi que la mise à jour de la modélisation géologique et du modèle de blocs à l'aide de méthodes analytiques modernes et d'une validation rigoureuse de la base de données.

Bien que l'estimation historique fournisse une indication utile de la présence, de la teneur et de la continuité de la minéralisation, elle n'est pas conforme aux normes actuelles et ne doit pas être considérée comme une ressource minérale courante. Elle demeure toutefois pertinente pour orienter les travaux d'exploration et le ciblage.

Tel que rapporté dans le [communiqué de presse du 10 août 2012](#), initialement publié sous Gespeg Copper Inc., les travaux de forage de 2011 ont recoupé 29,8 mètres titrant 0,94 % cuivre (Cu).

À propos de Ressources 1844 Inc.

1844 est une société canadienne d'exploration minière, spécialisée dans les métaux stratégiques et de transition énergétique, dans la région encore peu explorée de Gaspé, au Québec. Grâce à une équipe de direction expérimentée et à une approche visionnaire, 1844 vise à créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires par la découverte et une croissance disciplinée.

Personne qualifiée

Bernard-Olivier Martel, géo., directeur de l'exploration, est une personne qualifiée au sens du Règlement 43-101 et a examiné et approuvé l'information technique contenue dans le présent communiqué.

Pour plus d'informations :

Sylvain Laberge, Président et chef de la direction

Tél. : 514.702.9841

Courriel : slaberge@sdnlfinancial.com

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué sont prospectives et reposent sur des hypothèses et attentes actuelles. Ces déclarations peuvent être identifiées par des termes tels que « s'attend à », « prévoit », « pourrait », « devrait » ou similaires. Elles impliquent des risques et incertitudes pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux anticipés. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ces déclarations, sauf si la loi l'exige.



Pour consulter la version originale de ce communiqué de presse, visitez le

<https://www.newsfilecorp.com/release/293783>